



Réélection de Robert Bassols : La Fédération Nationale de l'Automobile poursuit sa route

Ce mois de juillet est marqué par la réélection de Robert Bassols à La Fédération Nationale de l'Automobile à sa présidence. Un nouveau mandat de trois ans qui débute dans un contexte où les Entrepreneurs Artisans de l'automobile s'apprentent à relever, plus que jamais, des défis majeurs pour leur avenir (accès aux données techniques, ZFE-m, transition écologique du parc). Robert Bassols nous dresse son bilan et déroule sa vision pour les prochaines années.

Des défis intenses et complexes pour les services de l'auto

Les deux dernières années ont été marquées par des obstacles considérables et une activité intense pour la filière automobile. Les Zones à Faibles Émissions (ZFE), l'augmentation des coûts des matières premières et de l'énergie, ainsi que la politique européenne chaotique ont considérablement fragilisé la filière tout en favorisant indirectement les exportations principalement chinoises. Durant son mandat précédent, Robert Bassols a axé ses efforts sur la création d'une atmosphère sereine au sein de l'organisation en établissant une vision à long terme pour en assurer sa stabilité. **La FNA s'est d'avantage engagée sur des combats qu'elle a le devoir de mener pour l'avenir des entrepreneurs artisans, renforçant ainsi sa représentativité et sa visibilité politique.** Elle en fait une priorité. Cela s'accompagne d'un renforcement de son engagement à mener les batailles nécessaires pour garantir l'avenir des entreprises de proximité.



Une situation financière consolidée et des adhésions en hausse

La Fédération est fière d'avoir atteint un objectif majeur : stabiliser et consolider la situation financière de la FNA. **De plus, le premier semestre 2023 a enregistré une augmentation de 10% du nombre d'adhérents, témoignant de la capacité des artisans à s'adapter à un contexte en constante évolution.**

Accès aux données techniques : un dossier prioritaire

Vaste sujet éternel du pot de terre et du pot de fer... C'est un combat qui ne cessera jamais car l'évolution est permanente aussi bien dans la technologie que dans la pratique.

La FNA s'est engagée à rendre accessible l'ensemble des données techniques et d'usage du véhicule, en amenant les pouvoirs publics à renforcer la réglementation en ce sens et contraignant les constructeurs à rendre effectif un tel accès. Un enjeu majeur qui nécessite une attention particulière.

La FNA s'attache par ailleurs à faire comprendre et accepter auprès des constructeurs et du réseau primaire que le modèle économique proposé par des entreprises comme Tesla ne convient pas à tous les automobilistes. Seule la proximité des entrepreneurs et la diversité de leurs services permettront de satisfaire l'ensemble du parc automobile.

Un mandat ambitieux tourné vers le développement de la fédération

Pour le prochain mandat, Robert Bassols fixe des objectifs ambitieux. Le développement du réseau de la FNA sera pour lui une priorité, avec l'objectif de représenter 20% de l'ensemble du secteur, plus proche de la réalité du terrain. La formation sera également un axe de travail essentiel, avec des partenariats stratégiques pour assurer un avenir solide des entreprises.

Une présence accrue sur les réseaux sociaux et le digital, ainsi que des réunions locales ciblées, seront des leviers pour promouvoir la FNA. La réussite de ce nouveau mandat dépendra de la valorisation des relations aussi bien internes qu'externes et d'une approche constructive dans le développement de son histoire en la créant et non en la subissant.

Enfin, la mise en place d'un nouveau CRM adapté à la vision d'avenir de la FNA doit voir le jour prochainement et contribuera à l'atteinte des objectifs fixés.

Le rôle déterminant des entités CFPA et CENTARAUTO

Le CFPA, qui a une marge de manœuvre très importante, aura pour mission d'enrichir les initiatives de formation afin de développer les compétences des artisans et pérenniser les entreprises quelle que soit leur taille. Tandis que CENTARAUTO, en tant que composante essentielle de la FNA, œuvrera étroitement avec elle en proposant de nouvelles solutions digitales pour les ateliers. Ces deux entités joueront un rôle-clé dans la réussite future de la FNA.



Inaptitude et obligation de recherche de reclassement

En cas d'inaptitude, l'employeur doit notifier au salarié, les motifs s'opposant à son reclassement, avant de procéder à son licenciement.

À défaut, l'employeur sera redevable d'une indemnité en réparation du préjudice subi par le salarié.

Cette indemnité ne se cumule pas avec l'indemnité pour licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Dans cette affaire, l'employeur avait licencié le salarié déclaré inapte à tous postes dans l'entreprise, sans lui avoir notifié par écrit, les motifs s'opposant à son reclassement.

Le salarié avait contesté le licenciement et obtenu la condamnation de l'employeur au paiement d'une indemnité de 12 mois de salaire pour licenciement sans cause réelle et sérieuse.

La Cour de cassation en a décidé autrement.



Licenciement : quand la vie privée du salarié s'en mêle

Une condamnation pénale d'un salarié pour agression sexuelle sur mineurs peut-elle justifier un licenciement ?

Dans cette affaire, la réponse est oui, en raison du trouble au bon fonctionnement de l'entreprise qui en découle.

Le salarié avait été condamné pour des faits d'agression sexuelle sur mineurs commis dans le cadre de sa vie privée.

Après avoir été incarcéré, le salarié s'est présenté à son poste de travail le 14 novembre 2016 avant d'être placé en arrêt maladie du 15 novembre 2016 au 27 mars 2017.

À son retour, une quarantaine de salariés a manifesté son refus de travailler avec lui jusqu'à faire grève pour être entendue par l'employeur.

Le salarié est finalement licencié pour cause réelle et sérieuse.

Le licenciement du salarié est validé par la Cour de cassation en raison du trouble caractérisé créé au sein de l'entreprise.

Cass. soc. 13 avril 2023, n° 22-10476



Un devis ? : damien.ribeiro@upa66.fr

Tél : 04 68 56 42 20

Courrier: AGC Cesame, 35 rue de cerdagne 66000 Perpignan

Site internet : www.maisondelartisan.fr

Annonces Légales

Arrêté du 07 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 Décembre 2012 du Ministère de la culture.

eleom
avocats
perpignan

SCP DONNADIEU BRIHI REDON
CLARET ARIES

1210 Avenue Eole-Tecnosud2
66028 PERPIGNAN CEDEX

**CHOCALHOS INVESTISSEMENTS
SOCIÉTÉ CIVILE**

**AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
PORTÉ À 251 860 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 37 RUE ALAIN PROST
66000 PERPIGNAN
951 918 259 RCS PERPIGNAN**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 20/06/2023 que le capital social a été augmenté de 250 860 euros par voie d'apport en nature.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à DEUX CENT CINQUANTE ET UN MILLE HUIT CENT SOIXANTE euros (251 860 euros).

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de PERPIGNAN.

Pour avis, La Gérance.

FIN DE LOCATION GERANCE

La location gérance consentie le 15/02/2021 concernant l'autorisation de stationnement n°4 sur la commune de Vernét les Bains, entre M. VILLACEQUE Frédéric, bailleur, demeurant 1 rue Colonel NOU 66820 VERNET LES BAINS, et la SAS BRICE M. AMBULANCES, loueur, représentée par M. Brice MATTEI demeurant 17 avenue Pasteur 66130 ILLE SUR TET, a pris fin le 10/07/2023 par consentement mutuel.

Le véhicule ainsi que tous les éléments rattachés à cette location gérance sont restitués au bailleur.

Pour avis, le bailleur.



ANNONCES LÉGALES

➤ **PUBLIEZ VOTRE ANNONCE**

04 68 34 59 34

eleom
avocats
perpignan

SCP DONNADIEU BRIHI REDON
CLARET ARIES
1210 Avenue Eole-Tecnosud2
66028 PERPIGNAN CEDEX

CAPE
**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
RAMENÉ À 500 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 1 RAMBLA DU VALLESPIN
66000 PERPIGNAN
801 132 523 RCS PERPIGNAN**

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 mai 2023 et du procès-verbal de la gérance en date du 30 juin 2023, le capital social a été réduit d'une somme de 500 euros, pour être ramené de 1 000 euros à 500 euros par rachat et annulation de 50 parts sociales.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : «Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros)».

Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à cinq cent euros (500 euros)».

Aux termes de la même assemblée générale, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Laurent CABARET de ses fonctions de gérant à compter du 30 Juin 2023 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis, La Gérance.



La caution
des professionnels

BANQUE POPULAIRE
DU SUD



PRO

AG2R LA MONDIALE

ViaSanté

MUTUELLE



Groupama

MÉDITERRANÉE

la vraie vie s'assure ici

MAISON
DE
L'ARTISAN





Les formations à venir à la Maison de l'Artisan

- Ambulanciers:

➔ Recyclage AFGSU2 : **12 Septembre 2023 NOUVELLE DATE !**

- Boulangers/Pâtisseries:

➔ BUCHES : **2-3 Octobre 2023** (animé par le MOF Christophe REDHON)

➔ Petits gâteaux & gâteaux de voyage : **30-31 Octobre** (animé par le MOF Jérôme CHAUCESSE)

- Coiffure:

➔ Coupes au ciseaux sur cheveux secs : **30 Octobre 2023** (animée par J-M FARETRA)

➔ Développer son chiffre d'affaires : **06 Novembre 2023**

- Esthétique:

➔ Restructuration des sourcils : **25 Septembre 2023** (animée par Amandine SALES)

➔ Formation KOBIDO® niv1, soin liftant animée par Cathy Lair : **19-20 Novembre 2023**

➔ Développer son chiffre d'affaires : **06 Novembre 2023**

- Taxis:

➔ Formation Mobilité : **21 - 22 Septembre 2023**

➔ Formation Continue : **26 - 27 Septembre 2023**

➔ Capacité Professionnelle Conducteur Taxi «initiale» : **25/10 au 17 Novembre 2023**

- Automobiles / Carrossiers:

➔ Recyclage Habilitation véhicules électriques : **Nous contacter**

➔ Habilitation véhicules électriques «initiale 2 jours» : **Nous contacter**

- Bâtiment :

➔ Habilitation élec B1V-BR-BC exécutants : **20 au 22 Septembre 2023**

➔ QUALIPAC : **25 au 29 Septembre 2023**

➔ QUALIPV ELEC : **28 au 30 Septembre 2023**

➔ AIPR : **02 Octobre 2023**

➔ QUALIBOIS AIR : **02 au 04 Octobre 2023**

➔ Manipulation fluides frigorigènes : **09 au 13 Octobre 2023**

➔ QUALIBOIS EAU : **06 au 08 Novembre 2023**

➔ Habilitation élec B2V-BR-BC : **25 au 27 Octobre 2023**

➔ QUALIPV BAT : **14-16 Novembre 2023**

➔ Borne IRVE niveau 1 : **15 Novembre 2023**

➔ QUALIPV BAT : **14-16 Novembre 2023**

➔ FEEBAT RENOVE : **22 au 24 Novembre 2023**

➔ MA PRIM'RENOV & toutes les aides financières : **01 Décembre 2023**

➔ Recyclage Habilitation élec B1-B2-BR-BC-B1V exécutants : **Nous contacter (nouvelles dates à venir)**

➔ Dépannage CLIM : **Nous contacter**

➔ AMIANTE SS4-OPERATEURS : **Nous contacter**

➔ AMIANTE SS4 ENCADRANT : **Nous contacter**

➔ Utilisation des EPI travail en hauteur : **Nous contacter**

➔ ISOLATION par soufflage : **Nous contacter**

➔ Réglementation GAZ : **Nous contacter**

➔ HANDIBAT : **Nous contacter**

- Toutes professions :

➔ SST (Sauveteur Secouriste au Travail) :

- Initiale (2 jours) : **Nous contacter**

- Recyclage (1 jour) : **Nous contacter**

Petites Annonces

EMPLOI

➔ JH 17 ans, sérieux et motivé, actuellement en CAP 1^{ère} année en Bijouterie Joaillerie à Graulhet prêt de Toulouse, recherche maître d'apprentissage sur les Pyrénées-Orientales. 07 82 55 26 29

VENTE

➔ Vds local commercial + fonds de commerce 55,28 m² situé dans un centre commercial proche de Saint Cyprien, exploité à l'année en tant qu'Institut de beauté depuis 20 ans : clientèle fidélisée. Il se compose d'un espace magasin/accueil - 4 cabines entièrement équipées, dont 2 avec douche et 1 avec lave main - lavabo - Wc indépendant. Parking. Idéal activité actuelle ou autres : domaine médical...ou investisseur, peut également être transformé en appartement. Prix : 140.000€
Tél : 06 29 77 84 15

➔ Vds fonds de commerce, Coiffure Homme - Barbier Cause départ à la retraite, tenu 40 ans. 21 m², deux postes de travail, ouvert à l'année. Situé sur une avenue passagère avec parking à 300 m de la plage dans la première station balnéaire du Roussillon.
Prix du fonds : 48 000€
Loyer mensuel : 700€ hors charges
Tel : 06 86 94 54 96

➔ Vds salon de coiffure mixte à Estagel cause retraite. Bien situé centre village. Salon 25 m² +dépendance 35m².
Tél : 06 32 18 88 40.

APPRENTISSAGE

➔ JH 15 ans recherche apprentissage pour la rentrée de septembre pour un CAP ELECTRICIEN, Secteur Toulouges et environs : déplacement en scooter sera inscrit au CFA du Bâtiment à Perpignan. Scolarisé jusqu'en 3^{ème} générale.
Contact : 06 52 51 55 30.

➔ JF 16 an sérieuse et motivée cherche un Institut de Beauté pour effectuer un CAP Esthétique d'1 an avec le GRETA à partir de septembre 2023.
Contact : 07.66.39.09.59

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne

BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : www.maisondelartisan.fr

Commission paritaire 0221G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle ROUX

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépot légal : 3^{ème} trimestre 2023

Tirage : 2000 exemplaires